ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES 2014 : TOUT COMPRENDRE !

Le scrutin, mode d'emploi !

Avant

Vous élisiez les conseillers municipaux…

…et ces derniers désignaient les conseillers communautaires

Comme avant, vous voterez pour des listes d'élus au conseil municipal de votre ville. Certains élus municipaux deviendront les représentants de la ville au sein de la Communauté : **ce sont les conseillers communautaires.**

Mais désormais, vous saurez qui seront ces conseillers communautaires : les listes municipales indiquent qui serait désigné conseiller communautaire en cas de victoire. Chaque commune sera représentée par un ou plusieurs conseillers municipaux, provenant d'une ou plusieurs listes. En fonction du nombre de suffrages obtenus, la liste majoritaire enverra davantage de représentants que la ou les listes minoritaires.

En mars 2014

VOUS VOTEZ POUR ÉLIRE VOS CONSEILLERS MUNICIPAUX

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SONT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

VOUS SAVEZ QUI DEVIENDRA CONSEILLER COMMUNAUTAIRE SI VOTRE LISTE EST ÉLUE

Le conseil communautaire de Grenoble-Alpes Métropole sera constitué de 124 élus répartis ainsi pour les 49 communes membres :

- **31 sièges** pour Grenoble
- **7 sièges** pour Échirolles et Saint-Martin-d'Hères
- **4 sièges** pour Fontaine
- **3 sièges** pour chacune des communes suivantes : Meylan, Le Pont-de-Claix, Saint-Egrève, Sassenage et Seyssinet-Pariset
- **2 sièges** pour chacune des communes suivantes : Brié-et-Angonnes, Champ-sur-Drac, Claix, Corenc, Domène, Eybens, Le Fontanil-Cornillon, Gières, Jarrie, Noyarey, Poisat, Saint-Georges-de-Commiers, Saint-Martin-le-Vinoux, Saint-Paul-de-Varces, Seyssins, La Tronche, Varces-Allières-et-Risset, Vaulnaveys-le-Haut, Vif et Vizille
- **1 siège** pour chacune des communes suivantes : Bresson, Champagnier, Herbeys, Le Gua, Miribel-Lanchâtre, Montchaboud, Mont-Saint-Martin, Murianette, Notre-Dame-de-Commiers, Notre-Dame-de-Mésage, Proveysieux, Quaix-en-Chartreuse, Saint-Barthélémy-de-Séchilienne, Saint-Pierre-de-Mésage, Le Sappey-en-Chartreuse, Sarcenas, Séchilienne, Vaulnaveys-le-Bas, Venon et Veurey-Voroize.

Un bulletin plus transparent !

Votre bulletin de vote liste les candidats au conseil municipal

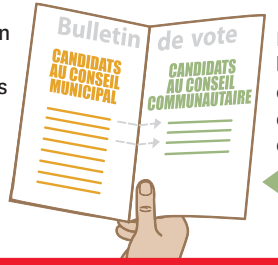

Et chaque liste indique ses candidats au conseil communautaire si elle arrive en tête

Attention : dans les communes de plus de 1 000 habitants, toute écriture sur le bulletin de vote = vote nul !
Le panachage est interdit !

CONCEPTION : epiceum